

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
**De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**  
**Séance du 15 septembre 2022**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 15 septembre à 20 H

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 7 septembre 2022 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ M. MAZET Thierry

**Participants non élus :**

- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle l'évolution du cadre législatif relatif à la publicité des actes des collectivités locales. Le 1er juillet 2022 est entrée en application la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Dans le cadre de cette réforme, la dématérialisation devient la règle.

Les membres du bureau présents ne signent plus la dernière page de procès verbal. Seuls le secrétaire de séance et le Président procèdent à la signature de cette dernière page.

Les membres du bureau seront destinataires par mail du projet de PV avant la tenue de la séance suivante pour examen avant approbation.

La publication des procès verbaux a lieu dans un délai de 7 jours après l'approbation de ceux-ci lors du bureau suivant.

La liste des délibérations examinées sera publiée sur le site internet de la CCDS dans un délai de 7 jours maximum après la tenue du bureau.

Le Président, avant le début de ce bureau, souhaite faire un point sur la situation actuelle. Il tient à faire part de sa déception et de son état d'esprit.

Ainsi, Il regrette sincèrement la tenue des deux dernières manifestations gérées par la CCDS où il a été observé une très faible participation et implication des élus du territoire :

- Inauguration de l'exposition Land Of Memory
- Fête des associations de Damvillers à la rentrée

Il indique que c'est face à ce constat qu'il a voulu discuter de plusieurs points lors de ce bureau.

**Ordre du jour.:**

1. Réflexion sur le devenir et les enjeux du territoire pour les prochaines années : outils et méthodes à envisager (projet de territoire, PLUI...).
2. Réflexion sur le fonctionnement de notre communauté de communes.
3. Réflexion sur l'éclairage public (coupure la nuit).
4. Créances éteintes.
5. Demandes de dérogation scolaire.
6. Remboursement d'une facture.
7. Questions diverses.

## **1. REFLEXION SUR LE DEVENIR ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE POUR LES PROCHAINES ANNEES : OUTILS ET METHODES A ENVISAGER (PROJET DE TERRITOIRE, PLUI...)**

Le Président indique qu'il est nécessaire de se pencher sur de nombreux dossiers qui vont marquer durablement le territoire. Cela concerne des projets à court terme mais aussi des évolutions de compétences à envisager. Pour se faire, il sera nécessaire de se questionner sur la méthode de travail et de concertation à mettre en place afin de recréer du lien et une dynamique de territoire.

### **1.1 POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Zone d'activités de Damvillers – étude zone humide**

Il est nécessaire de réfléchir sur les suites à donner après l'étude de zone humide réalisée initialement. Effectivement, cette première étude s'est conclue par une incapacité à définir précisément la qualité des terrains.

Il a été proposé par le bureau d'étude de mener une deuxième étude approfondie afin de définir exactement la typologie des terrains de la Zone. Il s'agit d'une étude piézométrique d'une durée d'un an.

Le montant de l'étude s'élève à 14 500€ HT. Les élus demandent si des financements sont possibles pour cette étude.

Mme POSTAL indique que la DDT demande la réduction drastique des terrains constructibles sur la ZAE dans le cadre du renouvellement du PLU de la commune.

Le Président indique que les décisions de l'Etat et les évolutions réglementaires actuelles mettent à mal le développement de nos territoires. Les élus regrettent la mise en place de cette réglementation sans distinction entre les différents territoires.

### Etude piscine avec la communauté de communes de Montmédy

Une réunion a été réalisée pour le rendu de la deuxième phase de l'étude menée pour le projet de construction d'une nouvelle piscine dans le Nord Meusien à la place de celle de Marville.

Le Président indique que les coûts envisagés sont compris entre 7 et 11 millions d'euros d'investissement avec un financement de 40 à 45% ; auxquels il faut ajouter les coûts de fonctionnement qui sont forcément déficitaires de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Suite à cette réunion, les Présidents des EPCI participant à l'étude ont convenu de ne pas la poursuivre pour une troisième phase considérant les coûts exorbitants que cet équipement représente et les moyens limités des collectivités à l'heure actuelle.

### Ecole du RPI du Bois Brûlé

Avant d'entamer ce sujet, le Président demande à M. BRELLE de faire un point sur les effectifs.

M. BRELLE indique que les effectifs scolaires globaux se maintiennent mais qu'il y a de fortes disparités entre les groupes scolaires. Dommary-Baroncourt voit ses effectifs gonfler de façon critique alors que sur d'autres sites ils fondent dangereusement.

Notamment, les effectifs du RPI du Bois Brûlé font craindre de futures fermetures de classes et questionnent sur le dimensionnement du futur équipement. Une réflexion doit se poser sur le devenir des locaux actuels.

M. GEORGES demande s'il a été évoqué la possibilité de mettre en place une crèche sur Saint-Laurent afin de garder un service à la population et capter les enfants.

Des échanges se forment en indiquant la problématique des travailleurs transfrontaliers qui bénéficient de crèches parfois sur leurs lieux de travail et qui par la suite amènent leur enfant à l'école sur Longuyon. Il est à craindre que de nombreux enfants de Saint-Laurent ne fréquentent pas le futur groupe scolaire de Mangiennes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre doit rendre l'APD début Octobre.

### Etude voirie : présentation PRGM voirie 2022-2023

Le Président indique que le programme voirie 2022 est en cours. Il devrait se terminer d'ici une semaine.

Il rappelle que suite à l'envolée des prix des matières premières à base de produits pétroliers, un avenant a été accepté auprès de l'entreprise qui a nécessité une réévaluation du programme, certains projets seront remis à l'an prochain.

Une proposition d'audit de la voirie intercommunale a été présentée par le maître d'œuvre voirie afin de définir les futures priorités de travaux.

Le Président indique que le permis d'aménager du lotissement de Dommary Baroncourt a été validé ce qui va permettre de lancer prochainement le projet.

#### Projet d'une aire de covoiturage à Constantine

Le Président indique qu'un projet est à l'étude concernant la construction d'une aire de covoiturage au niveau du carrefour de Constantine. Effectivement, ce carrefour entre deux routes départementales, sert déjà spontanément d'aire de covoiturage avec le petit parking situé sur une emprise du domaine routier départemental. Aussi, il serait intéressant de voir dans quel cadre il serait possible de structurer et d'organiser ce service.

Une réunion sur place est prévue avec les services du Département.

#### Chemin forestier du camp Marguerre

Le Président indique qu'un chiffrage a été réalisé par le maître d'œuvre voirie de la CCDS. Il a été estimé à 96 000€ HT. Il concerne la reprise d'un kilomètre de voirie avec un reprofilage de la structure sur 20cm d'épaisseur et un enduit bicouche.

Un financement a été sollicité auprès des fonds européens dans le cadre du projet Land Of Memory à hauteur de 35%. Mme ANTOINE indique qu'il est essentiel de revoir les services du Département pour confirmer la validation de la demande de financements.

Le Président rappelle que la CCDS a déjà sollicité l'ONF à de multiples reprises pour négocier une participation mais qu'elle s'est toujours heurtée à un refus.

M. GEORGES indique que cette voie dessert des bois communaux dont les communes tirent des profits. Par conséquent, il serait logique qu'elles participent au financement des travaux, d'autant plus que c'est principalement l'exploitation forestière avec l'utilisation d'engins lourds (grumiers,...) qui endommagent les routes.

#### Aire d'accueil des gens du voyage

Le Président indique que l'Etat souhaite le développement d'une aire de grand passage sur le Nord du Département. La question première reste l'emplacement de cette aire.

Le Président rappelle que le territoire de la CCDS n'est pas soumis à ce phénomène car il ne se situe pas sur les axes principaux.

#### Gestion des ordures ménagères.

Le Président indique que de futures réunions sont à prévoir concernant la gestion des ordures ménagères car de nombreuses décisions sont à venir.

## **1.2 POINT SUR LES EVOLUTIONS DE COMPETENCE ENVISAGEABLES OU ENCOURAGEES PAR L'ETAT**

### **Transfert de la compétence eau et assainissement**

Le Président indique que la CCDS a reçu un courrier conjoint du Préfet et du Président du Département rappelant le transfert de la compétence eau et assainissement pour le 1<sup>ER</sup> janvier 2026.

Il rappelle que le territoire est couvert par plusieurs syndicats qui devraient subsister une fois le transfert de la compétence aux EPCI. La CCDS devrait alors représenter le territoire via le mécanisme de représentation substitution. Toutefois, il existe encore de nombreuses communes situées sur les côtes de Meuse qui sont indépendantes, ce qui devrait poser plus de problématiques.

### **Urbanisme - PLUI**

Le Président indique que la question de l'urbanisme reste prégnante. Effectivement la réglementation ne cesse de se renforcer et de contraindre les nouveaux projets. Il rappelle que l'Etat encourage fortement le transfert de cette compétence au niveau intercommunal et que la question d'un PLUI devient essentielle.

Mme ANTOINE indique que cela découle des évolutions réglementaires visant à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.

Monsieur TRINOLI indique qu'il est défavorable à ces évolutions car il craint la remise en cause des zones constructibles disponibles actuellement sur les communes disposant de document d'urbanisme.

Mme ANTOINE indique que les services de la DDT ont une tendance à sur-interpréter les textes et notamment le rythme de réduction de consommation d'espaces naturels, défini dans la loi climat et résilience avec le dispositif ZAN « Zéro Artificialisation Nette ».

Les élus demandent que dans ce cadre une action commune soit mise en œuvre.

## **1.3 POINT SUR LE DEVENIR ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE A PLUS OU MOINS LONG TERME**

Il est rappelé les divers points qui représentent des enjeux à prendre en compte pour le territoire dans les prochaines années.

M. GEORGES met en avant la question de la transition énergétique et les énergies renouvelables. Effectivement, l'actualité met en exergue ces problématiques.

Le Président rappelle que la CCDS a déjà mené des actions dans le domaine et se félicite du dernier projet majeur de la CCDS ayant consisté en l'isolation du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain et la mise en place d'une pompe à chaleur par géothermie.

Il rappelle que la CCDS est aussi impliqué dans d'autres projets d'importance sur cette thématique :

- Le projet accélérateur de transition pour lequel la CCDS a recruté son responsable du patrimoine et qui a pour objectif de structurer une politique globale sur le territoire en matière de transition énergétique.
- Le projet SEQUOIA pour lequel la CCDS a bénéficié de financement pour la mise en place d'actions concrètes. Le Président indique que la CCDS a notamment pu recruter son économiste de flux. Il s'agit d'un jeune homme qui n'a pas d'expérience mais qui dispose d'une bonne motivation et qui sera formé en interne.

## **2. REFLEXION SUR LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président rappelle aux membres du bureau qu'il s'interroge sur le niveau d'implication des élus et sur le lien entre les communes et la communauté de communes. Il souhaite mener une réflexion sur la capacité de mobilisation de celles-ci.

Il rappelle que la communauté de communes est un outil au service des communes.

Il interroge les membres sur diverses propositions ou idées, par exemple :

- ⇒ La participation aux assemblées municipales afin de rencontrer les conseillers municipaux et vérifier leur niveau de connaissance sur le fonctionnement et les projets de la communauté de communes.

Mme ANTOINE propose d'aller à la rencontre des élus en demandant des rendez-vous directement aux communes.

Il est demandé de bien vérifier la compilation de toutes les boîtes mails de tous les conseillers municipaux afin d'envoyer directement les informations de la CCDS.

- ⇒ La mise en place d'un pacte de gouvernance. Il est rappelé que les élus ont décidé de ne pas le mettre en œuvre considérant la taille humaine de la collectivité.

Mme BERTIN propose la tenue d'une charte d'engagement.

Mme FAUQUENOT indique qu'il serait important de bien réinterroger la population sur ses besoins afin de définir une politique au plus près des préoccupations.

Massimo TRINOLI tient à signaler que selon lui il existe un vrai manque d'implication et d'intérêt d'une majorité de concitoyens qui malgré toute la communication effectuée par la CCDS ou les communes restent en dehors de la vie de la cité.

### 3. REFLEXION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC (COUPURE LA NUIT)

Le Président rappelle la forte hausse des tarifs de l'électricité qui impactent fortement le budget de la CCDS.

Il partage avec les membres ses préoccupations sur les mois futurs en terme de capacité de production d'électricité et les efforts qui seront probablement demandés à l'ensemble de la population.

Dans cette optique une réunion a été organisée le 13 septembre avec le fournisseur du matériel d'éclairage public de la CCDS pour étudier les modalités de mise en œuvre d'une coupure de l'éclairage public la nuit.

Lors des travaux de rénovation il avait été laissé libre choix aux communes entre l'extinction et la diminution de puissance. La quasi-totalité des communes avait choisi la diminution de puissance. La commune de PEUVILLERS a toutefois décidé de maintenir une coupure la nuit.

Cette réduction de puissance entraîne malgré tout des consommations énergétiques qui pourraient être évitées.

Lors de la réunion avec le fournisseur, il a été indiqué que la faisabilité technique de la coupure existe mais qu'elle nécessiterait des interventions de reprogrammation de l'ensemble des sources, ce qui représente des frais non négligeables.

En conséquence et pour l'heure la question reste à l'étude d'un point de vue économique, financier et environnemental.

Mme ANTOINE rappelle qu'il serait nécessaire de se rapprocher de la Banque des Territoires afin de voir les financements mobilisables via le dispositif INTRACTING.

La majorité des membres du bureau indiquent qu'ils seraient favorables à la fermeture de l'éclairage public la nuit.

Mme ANTOINE rappelle qu'il est essentiel de bien vérifier que l'ensemble des monuments communaux sont sortis du parc d'éclairage public intercommunal.

### 4. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2022-09-15-01

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie de Verdun. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

- € 1 097,26 € sur le budget ordures ménagères.
- € 1 272,15 € sur le budget général.
- € 77,00 € sur le budget général (liste DGFIP erronée).



Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères pour un montant de 1 097,26 euros,
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 1 097,26 euros sur le compte 6542.
  
- ↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget général pour un montant de 1 272,15 euros, + 77,00 euros.
- ↳ Autorise l'émission d'un mandat de 1 272,15 euros + 77 euros sur le compte 6542.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 5. DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

### AFFAIRE N° 2022-09-15-02

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ M. GERARD Adrien et Mme HERMANN Nélia, domiciliés à DAMVILLERS, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant GERARD HERMANN Mya, à l'école de MONTMEDY.
- ↳ M. FRANCOIS William et Mme PAYO Charlene domiciliés à SAINT LAURENT SUR OTHAIN, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant FRANCOIS Rose, à l'école de ROUVROIS.
- ↳ Mme DECHARTE Amélie domiciliée à DOMBRAS, sollicitant une demande de dérogation pour son enfant LHOUE Loukas, à l'école de SAINT LAURENT.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse. Effectivement,

plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années. En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

**AUTORISE les dérogations scolaires suivantes sous réserve de places disponibles dans l'école :**

- FRANCOIS Rose pour l'école de Rouvrois sur Othain.
- LHOUE Loukas pour l'école de Saint Laurent.

**REFUSE les dérogations scolaires suivantes :**

- GERARD HERMANN Mya pour l'école de MONTMEDY.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **6. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE**

**AFFAIRE N° 2022-09-15-03**

Le Président informe les membres du bureau :

La CCDS dispose de comptes clients dans plusieurs enseignes commerciales. Les responsables de service s'y approvisionnent sur présentation d'un bon de commande qui donne lieu à facturation directement à la CCDS.

Carole SALVESTRONI, responsable périscolaire, a acheté des denrées alimentaires à destination des enfants du centre aéré, dans un magasin pour lequel la CCDS possède un compte client.

Or, un dysfonctionnement technique a contraint Mme SALVESTRONI à régler les achats d'un montant de 1 56,40 € avec ses propres deniers.

Il convient donc de procéder au remboursement de Mme SALVESTRONI.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence enfance jeunesse,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le remboursement d'une facture de 1 56,40 euros TTC à Mme Carole SALVESTRONI.

Cette facture correspond à l'achat de denrées alimentaires pour le centre aéré.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 7. QUESTIONS DIVERSES.

- Les élus demandent une rencontre avec l'aide aux décideurs locaux de la DGFIP afin de faire un point suite au transfert de la Trésorerie de Verdun. Effectivement, de grosses difficultés se font ressentir dans les liens avec les communes.
- Le Président indique la tenue de multiples réunions à venir :
  - Tenue de l'assemblée générale de l'AMIE : excuse à présenter car pas de représentants disponibles
  - Assemblée générale de l'association JP Musique : Mme POSTAL représentera la CCDS lors de cette assemblée
  - PDH : réunion à Bras-sur-Meuse

Le Président indique qu'il est nécessaire de faire en sorte de se répartir la présence dans les différentes réunions et instances auxquels la CCDS est invitée.

Mme ANTOINE indique qu'elle ne sera pas disponible au prochain comité syndical du PETR.

- Le Président tient à faire un point sur « l'opération brioche » portée par l'ILCG sur le secteur de Spincourt. Il est indiqué que l'ILCG de Damvillers ne souhaite pas y participer et que la CCDS va prendre la main afin de permettre aux habitants d'en bénéficier.
- Mme BERTIN demande comment va se passer la transition suite au départ de l'agent en charge du tourisme ? Le Président indique que la CCDS va lancer un recrutement. Toutefois, il indique qu'il est très compliqué actuellement de recruter et espère que ce poste trouvera preneur.
- M. HAUPTMANN fait part de son incompréhension concernant la fermeture du jour au lendemain de la boulangerie de Mangiennes. Mme BERTIN indique que la commune avait eu quelques informations à ce sujet mais que normalement cela devait se concrétiser sur du plus long terme. Elle indique aussi qu'une inquiétude existe concernant la boulangerie de Billy sous Mangiennes.

La séance est levée à 22 H 30.

**Délibérations examinées :**

1. Créances éteintes 2022-09-15-01
2. Demandes de dérogation scolaire 2022-09-15-02
3. Remboursement d'une facture 2022-09-15-03

**Membres du bureau présents :**

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

**Le Président**



**Jean Marie MISSLER**

**La Secrétaire**



**Anne POSTAL**